

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 mars 2010

L'an deux mille dix et le huit mars à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 26 février 2010, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, LAMOTHE, NADEAU, M. FRANCESCHINIS.

Avait donné pouvoir : M. AUGUEUX à Mme HELAND

Etaient excusés : Mmes HUC, SANTOS, M. DUCOUSSO

Etait absente : Mme LARRAILLET.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 8 février 2010
- intervention de M. François DERVEAUX de ATD Quart Monde pour Haïti
- délibération pour une DIA (déclaration d'intention d'aliéner)
- délibération pour une demande de subvention – réserve parlementaire – pour le tennis
- vote des subventions pour les associations
- point sur le recensement de la population
- tour de garde des élections des 14 et 21 mars 2010
- questions diverses

Document joint :

- compte rendu du conseil municipal du 08.02.2010

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Compte rendu du 8 février 2010

Une modification est apportée. Pour le don aux sinistrés de Haïti, ce n'est pas Mme HUC qui aimerait un retour des actions menées avec l'aide de Pujols sur Ciron mais Mme HELAND.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2010 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) Intervention de M. François DERVEAUX de ATD Quart Monde pour Haïti

M. DERVEAUX remercie tout d'abord le conseil municipal pour le don effectué. Il présente ensuite ATD Quart Monde, les raisons pour lesquelles il s'implique dans cette association et son rôle dans celle-ci.

ATD Quart Monde, association intervenant dans les lieux les plus pauvres des cinq continents exerce en Haïti depuis 29 ans. Comme tous les organismes humanitaires, cette association est contrôlée par la Cour des Comptes.

Depuis le séisme, les bidonvilles sont totalement isolés. L'aide n'arrive pas jusqu'à ces habitants. Il est donc nécessaire d'aller chercher les matériels, fournitures, équipements... d'urgence. C'est actuellement en partie le rôle de ATD Quart Monde à Haïti.

Notre don de 800 euros servira à la rémunération de 3 des 8 personnes locales que l'équipe a embauchées à mi-temps pour soutenir les actions de « pré-écoles », « bébé-bienvenues », distribution des aides et accès aux soins de santé.

Le programme de l'action d'urgence menée par ATD Quart Monde représente un budget total de 142 000 euros. Notre participation s'inscrit dans ce dispositif.

M. DERVEAUX enverra régulièrement des informations et fera un point des actions précitées début 2011.

Le maire remercie M. DERVEAUX de son intervention.

La copie du courriel de M. Pascal LALLEMENT, responsable de ATD Quart Monde – Terre et Homme de Demain qui assure la gestion administrative et financière des équipes dans les pays du Sud dont Haïti, précisant la destination du don de Pujols sur Ciron est annexée à ce compte rendu.

2) Délibération pour une Déclaration d'Intention d'Aliéner

Il s'agit des parcelles A n° 1079 et 1080 situées à Colas en bordure du Ciron.

Le maire signale que les élus ont reçu l'audit précis et parfaitement documenté de MM. DUCOUSSO et FRANCESCHINIS. Il donne la parole à ce dernier.

Les parcelles sont petites et ne présentent pas de bénéfice forestier mais leur potentiel écologique est très intéressant.

Le maire donne l'estimation de France Domaine de cet ensemble immobilier, à savoir 1 884 euros.

Mme NADEAU demande si la commune achète quel sera le coût d'entretien de ces terrains.

M. FRANCESCHINIS répond que 2 000 – 2 500 euros seraient nécessaires pour un premier passage : éclaircir pour que les beaux arbres grossissent, supprimer les arbres présentant un danger, les essences indésirables, les bois morts, les arbrisseaux qui partent dans tous les sens... Trois ou quatre années après, un deuxième passage léger peut être effectué. Tous les dix ans, une intervention similaire à la première doit avoir lieu.

Pour M. GUERRERO, cette démarche marquerait la volonté de la commune de maîtriser les bords du Ciron dans l'optique d'en assurer la mise en valeur à l'avenir.

DELIBERATION

Vu les intérêts pédagogiques, écologiques, touristiques et cynégétiques présentés par les parcelles A n° 1079 – 1080, terrains situés en bordure du Ciron,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE D'EXERCER son droit de préemption.

VOTE : unanimité

3) Délibération pour une demande d'une subvention – réserve parlementaire – pour le tennis

Le maire signale qu'une délibération a déjà été prise mais vu des éléments nouveaux (coût de l'opération diminué d'environ 1 000 euros, connaissance du montant de la subvention exceptionnelle du sénateur, M. CESAR), il est préférable de délibérer à nouveau.

Le maire répond à Mme NADEAU que le Conseil Général ne subventionne pas les réfections de terrains de tennis et qu'aucune aide ne peut être demandée à un autre organisme.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la rénovation le terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser l'opération de rénovation du court
pour une enveloppe H.T. 20 960.00 € : 25 068.16 € T.T.C.
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention exceptionnelle inscrite
au programme 122, action 01 : 4 000.00 €
 - autofinancement : 21 068.16 €
- de mandater le Maire pour obtenir la subvention exceptionnelle auprès du sénateur, M. Gérard CESAR.

VOTE : unanimité

4) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le budget n'étant pas voté une délibération est nécessaire pour régler le solde des travaux sur le foyer rural. Voici le détail des devis : SAINT MACLOU : 130 € ; BUREAU VERITAS : 741.52 € ; PERROY : 612.69 € ; DAUBA : 1 222,79 € ; BOTTECHIA : 6 175.83 € + 3 731.52 €.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2010 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation pour réaliser des travaux au foyer rural, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2188-61 « Autres immobilisations corporelles » « foyer rural » pour 130.00 euros
- au compte 2313-61 « Constructions en cours » « foyer rural » pour 750.00 euros
- au compte 2135-61 « Installations générales agencements, aménagements des constructions » « foyer rural » pour 11 800.00 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2010.

VOTE : unanimité

5) délibération pour adoption des statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac

Le maire cite les deux points « construction, aménagement, entretien et gestion des bibliothèques existantes ou futures » et « actions de développement d'un réseau de lecture publique autour de la médiathèque, des bibliothèques et actions d'animations » qui sont rajoutés dans la 6^{ème} compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives ».

Cette modification de statuts a été approuvée par le conseil communautaire mais il faut qu'elle le soit par tous les conseils municipaux.

Pour le contrôle de légalité, les statuts seront ainsi conformes.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur la compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives »,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibéré

ADOpte les statuts de la Communauté de Communes et son annexe, joints à la présente délibération.

VOTE : unanimité

6) délibération pour adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le maire précise qu'il s'agit de transférer, à partir du 1^{er} juillet 2010, les charges des bibliothèques communales à la C.D.C., structure ayant la compétence « Médiathèque ». M. LAFON a chiffré tous les achats et frais inhérents à notre bibliothèque. Le total s'élève à 1 430 euros.

M. GUERRERO souligne que la bibliothèque est amenée à se développer. La C.D.C. assurera l'ensemble des charges relatives au réseau de lecture publique du canton.

Le projet « Médiathèque » continue d'avancer. Le dépôt du permis de construire doit avoir lieu avant juin 2010, et ceci afin de bénéficier de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une commission de bénévoles travaille actuellement sur le règlement intérieur.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur la compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives »,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges portant sur les nouvelles charges transférées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibéré

ADOpte ledit rapport et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au représentant de l'Etat et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

VOTE : unanimité

7) Vote des subventions pour les associations

Le maire remet aux élus un tableau reprenant les subventions allouées en 2008 et 2009, les charges inhérentes aux associations pour 2009 ainsi que les demandes des associations.

Le détail des subventions versées aux associations depuis 2000 avait été transmis avec la convocation du conseil municipal du 8 février 2010.

Le maire précise que la participation financière de la commune à la vie associative est bien supérieure au montant des aides directes versées aux associations soit 7 260 euros en 2009. En effet, la commune a payé ou supporté des charges inhérentes au fonctionnement des associations ou à l'organisation de leurs manifestations à hauteur de 10 115,25 euros (heures de ménage conséquentes, location de feux tricolores, heures de gardiennage, prêt groupe électrogène...).

ASSOCIATIONS	2009	2010	observations
INFORMATIQUE	1 200.00	1 200.00	L'association s'impliquant aussi au RPI n'a pas évoqué de projet particulier. Le maire souligne que le RPI donne une subvention de 200 euros. En quelque sorte, Pujols participe 2 fois. Beaucoup d'extérieurs participent à cette association. Mais elle crée une animation dans la commune.
CHASSEURS	1 000.00	1 000.00	Les chasseurs devant encore organiser une journée nature cette année, leur subvention est reconduite. *1
FOOT	2 600.00	2 600.00	La subvention du foot avait été augmentée de 600 euros en 2009. Ils s'étaient engagés à former un arbitre. Cela n'a pas été fait. Mais leur résultat financier 2009 est très minime (472 euros), malgré leur investissement pour trouver des fonds (la subvention de la commune représente seulement 25% des dépenses). Le 1er mai, ils réaliseront un vide-greniers. Le maire précise que cette association a à sa charge l'eau et l'électricité. *1
JUMELAGES	500.00	1 200.00	Ils ont demandé 200 euros supplémentaires. Cela est expliqué par de nouvelles actions, en particulier avec la Kirghizie. *2
COMITE FETES	600.00	1 600.00	*2
A.C.P.G.	160.00	160.00	Anciens combattants
SAPEURS POMPIERS	100.00	100.00	
CROIX ROUGE	300.00		Le CCAS a voté une subvention de 350 euros pour la Croix Rouge. Pour le budget de la commune, ce poste est supprimé.
A.D.M.R.	100.00	100.00	Aide à Domicile en Milieu Rural
A.P.P.	450.00	450.00	Association des Propriétaires Pujolais
JSP LANGON	50.00	50.00	
SEME	200.00	350.00	SEME réalise des actions en rapport avec les scolaires et le collège Toulouse Lautrec de Langon, pour ce dernier, des interventions seront facturées.

			Le maire déclare que la commune de Bommès, le Conseil Général... pourraient aussi aider financièrement cette association qui intervient dans leur périmètre.
LES P'TITS CIRONS VERTS		200.00	Nouvelle association des parents d'élèves de Bommès et Pujols qui organise loto, carnaval, kermesse, vide grenier enfantin...
DETENTE LOISIRS AMITIES		250.00	Cette association renaît avec une nouvelle activité : un cinéclub. Coût des séances : 150 à 250 euros.
Total	7 260.00	9 260.00	

*1 : ces associations recevront un courrier de la mairie leur expliquant la volonté de la municipalité de les aider mais leur demandant de respecter leurs engagements (formation arbitre et journée nature), et les invitant à réfléchir aux économies possibles dans la perspective de budgets de rigueur dans les années à venir.

* 2 : un débat a lieu sur la location du pré de M. POISSANT.

Les présidents des deux associations l'ont rencontré. Mais M. POISSANT veut traiter l'affaire avec Monsieur le Maire.

M. FRANCESCHINIS précise que le Comité de Jumelages et d'Animations s'investit dans le domaine de M. POISSANT lors des floralies et il évoque la possibilité de revenir à une fête plus petite et plus conviviale, axée sur les enfants, peut-être sur la place des Platanes.

Il est évoqué aussi la possibilité d'une fête annuelle locale de seulement deux jours.

Le Comité des fêtes gagne 2 000 à 3 000 euros par fête : buvette lors du vide-greniers et lors du feu d'artifice.

Ce dernier attire beaucoup de spectateurs, environ 1 500 posant des problèmes de sécurité.

M. GUERRERO signale que des vide-greniers se font souvent dans les rues des villages.

M. POISSANT avait demandé l'an dernier 4 000 euros pour la location de son pré pour les trois de fête. Après négociations, le tarif avait été ramené à 2 500 euros. La municipalité l'avait accepté, uniquement pour ne pas mettre en péril la fête, compte tenu du moment tardif où était apparue cette exigence.

A ce jour, et à l'unanimité, la municipalité refuse de cautionner et d'institutionnaliser cette pratique. Cette position sera communiquée à M. POISSANT.

Consciente que cette décision puisse remettre en cause l'organisation de la Saint Pey dans sa forme actuelle, la municipalité abondera les subventions aux deux associations impliquées (Comité des fêtes et au Comité de Jumelages et d'Animations) pour ne pas pénaliser leurs finances si la fête ne pouvait s'organiser cette année dans son contexte habituel.

L'enveloppe globale prévisionnelle des subventions s'élève à 9 260.00 euros auxquels il faudra ajouter une provision de 1 500 euros.

Il sera également demandé aux associations d'être plus vigilantes sur la propreté et le chauffage des salles.

8) Choix du mode de production de chaleur pour l'extension de l'école

* Tous les élus sont unanimes pour un bâtiment basse consommation. Ce choix augmente l'enveloppe prévisionnelle initiale de 350 000 euros d'environ 20 %.

* Pour le chauffage, la chaufferie actuelle n'est pas suffisante.

Trois possibilités s'offrent :

- 1^{ère} solution : ancienne chaudière conservée et remise à niveau, et installation d'une chaudière complémentaire pour l'extension (estimation 50 000 euros)
- 2^{ème} solution : nouvel équipement performant permettant le chauffage de l'ensemble des bâtiments (estimation 100 000 euros)
- 3^{ème} solution : changement de chaudière pour une chaudière à granulés de bois (estimation 170 000 euros en comptant le génie civil pour le silo).

La solution des pompes à chaleur a été étudiée mais écartée car la puissance nécessaire exigerait un nombre important de pompes à chaleur et de plus cette solution ne pourrait

assurer économiquement le chauffage des bâtiments anciens (isolation insuffisante et radiateurs non adaptés).

La solution chaudière à granulés de bois ne peut être retenue car l'investissement global serait trop important pour la commune.

M. GUERRERO suggère d'opter pour la 1^{ère} solution. On pourra ainsi juger à terme l'efficacité de l'isolation de l'extension et de la chaudière.

En conclusion : le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un bâtiment basse consommation, la conservation de l'ancienne chaudière et l'achat d'une complémentaire pour le nouveau bâtiment.

9) Point sur le recensement de la population

L'INSEE n'a pas encore exploité les bulletins récoltés.

Le maire souligne qu'il est intéressant de comparer les données 2005 et 2010.

	2005	2010
RESIDENCES	309	347
- principales	262	310
- occasionnels	3	
- secondaires	19	17
- vacants	25	20
HABITANTS	662	755
NON ENQUETES		
- logements	5	
- habitants	5	5
GENS DU VOYAGE		
- logements	9	
- habitants	39	39
GENS DU VOYAGE NON ENQUETES		
- logements	3	
- habitants	9	9
POPULATION	715	755

Au vu de ce tableau, il apparaît une augmentation de 13,29 % (667-755) de la population sans tenir compte des gens du voyage, sinon l'augmentation est de 5,59 % (715-755).

L'INSEE communique tous les ans, la population totale légale estimée :

- au 1^{er} janvier 2009 : 741
- au 1^{er} janvier 2010 : 745

10) tour de garde des élections des 14 et 21 mars 2010

	14 mars	21 mars
8 H 00 - 10 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - LAFON Francis - LEY Florence, secrétaire	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - LAFON Francis - LEY Florence, secrétaire
10 H 00 - 12 H 00	- DARMAILLACQ Josseline - LAMOTHE Carole - NADEAU Valérie	- DARMAILLACQ Josseline - LAMOTHE Carole - NADEAU Valérie
12 H 00 - 14 H 00	- AUGUEUX Cyril - FRANCESCHINIS Pierre -	- AUGUEUX Cyril - FRANCESCHINIS Pierre -
14 H 00 - 16 H 00	- HELAND Marielle - HELY Florence -	- HELAND Marielle - HELY Florence -

16 H 00 - 18 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - LAFON Francis - LEY Florence, secrétaire	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - LAFON Francis - LEY Florence, secrétaire
-------------------	--	--

La secrétaire doit contacter Mmes HUC et SANTOS pour compléter le tour de garde des élections.

11) Questions diverses

- Le solde trésorerie est de 320 712,19 euros au 28 février 2010.

- Le maire informe Mme HELY d'un rendez-vous pour la babygym le lundi 15 mars à 14 H. Les autres élus y sont conviés.

- Pour les quatre ralentisseurs, la commission « appel d'offres » a choisi la société EIFFAGE, moins disante. Le montant du devis s'élève à 31 721.14 €. EUROVIA, SBRISSA et STR présentaient des devis supérieurs. L'offre de ROLLIN a été écartée car elle ne correspondait pas au cahier des charges.

- Les gens du voyage devaient partir ce jour. A 19 heures, ils étaient toujours stationnés à l'espace Pierre COILOT. Le maire se rendra à l'île demain.

- Le maire fait un compte rendu de la réunion EDF avec les adjoints et Mme HUC. Un voltmètre sera posé dans trois habitations pujolaises. Ces installations permettront d'avoir une mesure plus juste des dysfonctionnements signalés par les administrés.

- Le maire informe les élus que la Commission Communale Des Impôts se réunira le 10 mars à 13 H 30.

- Le 6 avril 2009, le conseil municipal avait délibéré pour que la récupération de la TVA sur les investissements ne subisse pas le décalage d'une année. Une condition devait être respectée : engagement d'investir en 2009 plus que la moyenne des années 2004 à 2007 inclus. Fin 2009, l'effort d'investissement n'était pas suffisant. Mais l'Etat a accepté les restes à réaliser reportés en 2010. M. GUERRERO a suivi ce dossier qui a reçu un avis favorable. Le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est donc pérennisé.

Séance levée à 23 Heures.